

Egalité femmes-hommes

Index 2023 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

MULHOUSE

Depuis 2019, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de calculer et publier chaque année leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le calcul de cet index s'appuie sur 4 indicateurs :

- Les écarts de rémunération entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes, par tranche d'âge et catégorie de postes.
- Les écarts d'augmentations individuelles par catégorie de poste.
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise. Pour obtenir ces derniers points, l'entreprise doit compter au moins 4 femmes parmi ses 10 plus hauts salaires.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Points maximum de l'indicateur	Points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	0	Incalculable		40	0
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1.8	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			55		60
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE				100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.